



P 1383

ID 4411

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Maurizio BELLOMO

Luxembourg, le 6 décembre 2019

Objet : Votre pétition 1383 – Stop aux avions civils de survol des localités de Schrassig - Schuttrange - Munsbach

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joë Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur François Bausch
Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics
L-2940 Luxembourg

Luxembourg, le 6 décembre 2019

Objet : Pétition 1383 – Stop aux avions civils de survol des localités de Schrassig - Schuttrange - Munsbach

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 4 décembre 2019, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1383

Intitulé de la pétition:

Stop aux avions civils de survol des localités de Schrassig - Schuttrange - Munsbach

But de la pétition:

Faire en sorte que les avions de l'aviation civile cessent de survoler les communes de Schrassig - Schuttrange - Munsbach. Vols incessants toutes les 5mn à très basse altitude. Bruit, Pollution, danger. Augmentation importante du trafic avec des gênes énormes. Vols Au dessus des zones résidentielles - pollutions sonores - pollutions de l'air pour des entraînements ou utilisations privées Inacceptables.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Perturbations du calme des populations résidentes avec pollution de l'air et intrusion dans un espace privé juste au dessus de nos têtes.

Dépôt: le 06.09.2019 à 01:42

Pétitionnaire: Maurizio Bellomo